

L'Afrique doit consolider ses efforts de développement

Les efforts interminables de l'Afrique visant à la remettre sur la bonne voie du commerce et du développement continuent d'évoluer en dents de scie. Au fil des ans lors de plusieurs rencontres continentaux, des décisions ont été prises pour assurer que tous les pays œuvrent en faveur du même objectif d'intégration régionale et de protection des intérêts du continent dans sa tentative de sortir de la pauvreté.

Au fur et mesure que de la Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce s'approche, de nombreux groupements à travers le monde, notamment le G7, le G20 et autres font des efforts pour consolider leurs intérêts et l'Afrique ne devrait pas être laissée à la traîne. Malheureusement, les signaux émanant du continent ne sont pas encourageant. Lors de la 8eme Réunion Annuelle Ordinaire des Ministres du Commerce de l'Union Africaine, le forum suprême politique et de prise de décision sur le commerce, la participation et les délibérations laissent beaucoup désirer (*Voir l'article intitulé le programme de développement de l'Afrique, quelle voie à suivre*).

Pour un continent qui a beaucoup à perdre si elle ne prend les décisions appropriées visant la transformation et l'intégration de ses économies, l'attitude des Etats membres de l'Union Africaine envers la réunion était peu désirable. Pis encore, lorsque Réunion Annuelle Ordinaire des Ministres du Commerce de l'Union Africaine se déroulait à Addis Abeba, les ministres du commerce de la CEDEAO tenaient aussi au même moment une réunion à Dakar pour délibérer sur l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne (*Voir l'Article intitulé la CEDEAO sur une voie glissante avec l'APE*). Outre les distractions, les deux forums ont délibéré sur le commerce et le développement ainsi que sur les questions d'intégration et auraient pu bénéficier énormément d'une réunion focalisée et consolidée.

Les pourparlers sur la Zone de libre-échange continental ZLEC) qui devraient permettre dans une large mesure de réaliser le démarrage économique tant désiré dont a besoin l'Afrique, ne semblent pas progresser suite aux fragmentations qui apparaissent sur le plan régional. Les Commissions Economiques Régionales de l'Afrique, les CER, comme la CEDEAO tel qu'indiqué ci-dessus se presser pour prendre une décision sur l'APE alors que les APE ne sont pas limités seulement aux régions mais concernent toute la configuration Afrique Caraïbe Pacifique (ACP).

Cependant toutes les décisions que les REC prendront sur les APE auront des répercussions non seulement sur la ZLEC mais aussi sur la politique générale de commerce et de développement du continent. Sans perdre de vue le fait que le programme principal de commerce et de développement de l'UA est « la stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'Action pour Stimuler le Commerce Intra-Africain et le cadre stratégique pour la création de la Zone de Libre-échange Continentale (ZLEC) d'ici 2017 ».

Il faudra veiller à ce que la Conférence Ministérielle de l'OMC à Bali et les négociations des APE ne détournent pas l'Afrique de son objectif avoué de promouvoir le commerce intra-africain et de promouvoir en fin de compte la ZLEC. Un danger évident qui sort de des efforts incohérents et non coordonnés des différentes organisations peut conduire le continent à se tirer une balle dans le pied étant donné que les positions varient sur les questions pertinentes. A titre d'exemple, la décision de la

CEDEAO d'accorder un accès à son marché pour 75% des produits provenant de l'Union Européenne va complètement à l'encontre du but de promouvoir le commerce intra-africain puisque les produits européens vont inonder le marché de la CEDEAO et par ricochet celui de l'Afrique. Ne peut-on pas éviter ces choix de politique incohérents et contreproductifs si les différentes CER et leurs négociateurs ensemble avec l'UA participent à une réunion conjointe en vue d'examiner le plus grand agenda du commerce et du développement et soumettre leurs choix de politique à un effort commun ? L'UA et d'autres organisations sous régionales, en particulier les REC doivent au moins éviter d'organiser des réunions sur les mêmes questions au même moment pour ne pas dissiper les énergies au niveau de divers forums. Les Etats membres doivent également prendre au sérieux les efforts continentaux et envoyer en conséquence leurs représentants aux réunions qui visent à prendre des décisions importantes car la participation à la prise de ces décisions et leur compréhension évitera les problèmes d'implantation liés à la non participation et la réticence à les mettre en œuvre.

L'intérêt de l'Afrique doit l'emporter sur d'autres intérêts étant donné que quelques Etats membres semblent accorder plus d'importance à leurs relations avec les puissances étrangères et leur mainmise sur eux au détriment des préoccupations continentales. A titre d'exemple, tandis que quelques pays africains ont exprimé avec véhémence leurs préoccupations au sujet de la date butoir « trop ambitieux » de 2017 pour la Zone de Libre Echange Continental, ces mêmes pays passent sous silence celui de 2014 émise par l'UE pour la signature de l'Accord de Partenariat Economique. Bien qu'il soit vrai que la voie du commerce et du développement choisie par l'Afrique aura un différent degré d'impact sur les différents pays, il importe de noter qu'en étant sur le même continent, les pays africains subiront les effets de tout accord multilatéral que signera l'un ou plusieurs d'entre eux. S'unir pour œuvrer en faveur d'un pacte complet sur le commerce et le développement qui stimule le commerce intra-africain à travers l'intégration est plus bénéfique à tous que de faire cavalier seuls ou en sous groupe.

L'Agenda du commerce et du développement, quelle voie à suivre ?

Il y a des signaux contradictoires qui émanent de l'Afrique à mesure que le continent cherche à élaborer un programme complet sur le commerce et le développement écrit * Gyekye Tanoh

La 8^e session ordinaire annuelle de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine (CAMoT), le forum suprême politique et de prise de décision du continent sur le commerce a produit des signaux conflictuels au sujet des priorités et de l'orientation du programme de l'Afrique dans ce domaine très important.

L'un de ces conflits a été identifié dans ce qui était précisément le discours de la Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie à l'UA, Fatima Acyl « au fur et à mesure que les pressions entre le programme continental de renforcement de l'intégration régionale et de la promotion du commerce intra-africain et les pressions du système commercial mondial... l'OMC et d'autres partenaires bilatéraux, font de cette occasion, un moment critique pour le commerce et le développement de l'Afrique » pendant lequel « la possibilité de redresser la situation est limitée ».

Cependant, suivant les délibérations et les conclusions de la conférence, la nature spécifique de ces pressions, comment les traiter et ce qui doit l'objet de priorité sont devenus encore moins évident à la fin de la conférence par rapport au début. L'alerte médiatique de la Commission de l'UA sur la Conférence des Ministres Africains du commerce identifie comme thème de la conférence « Les conséquences des accords commerciaux bilatéraux par les Etats membres et des CER sur la création de la Zone de libre échange continentale (ZLEC) et la mise en œuvre de l'intégration régionale en Afrique entre autres.

D'autre part, selon l'aide-mémoire à l'intention des pays membres et des participants l'objectif de la conférence est de procéder à un examen critique et à l'adoption de « la stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) et du cadre stratégique pour la création de la Zone de libre-échange continentale d'ici 2017 ainsi que de « convenir d'une position commune sur les questions relatives à la 9^{eme} conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Bali en Indonésie.

Lors de l'événement, bien qu'une déclaration complète sur l'OMC a été convenu, les discussions ainsi que d'autres sur les questions de commerce international et externe telles que les APE, l'AGOA, les discussions sur le BIA et la ZLEC, le programme continental propre à l'Afrique, n'étaient pas à la hauteur de ce qui était envisagé et les implications du BITS et d'autres arrangements commerciaux externes à l'ordre du jour n'ont mérité aucune attention dans le rapport final.

Entretemps, le tiers ou plus des ministres africains membre de ce forum suprême politique de prise de décision était absent parce que le même jour que la CAMoT 8 devait finaliser ses conclusions à Addis Abeba, la sous région de la CEDEAO tenait un sommet sur le commerce à Dakar qui discutait des positions de la sous région sur l'APE qui est sans doute l'une des pressions internationales conflictuelles et ardues auxquelles font face non seulement les pays de l'Afrique de l'Ouest mais aussi tous les Etats

membre de l'UA au sud du Sahara et chacun des Communautés Economiques Régionales (CER) sauf l'Union du Maghreb Arabe.

En fait, si la déclaration de l'Union Africaine sur les APE a affirmé la primauté du BIAT et de la ZLEC pour l'Afrique et a appelé l'UE à « réduire ses ambitions au titre de ses revendications dans le cadre des APE », le Sommet de la CEDEAO à Dakar a adhéré à l'ambition de l'UE non seulement sur la question controversée de l'accès aux marchés en franchise et sans contingent pour les exportations européennes mais aussi l'extension de l'APE à de nouveaux domaines. Même à Addis Abeba, les points de vue les plus clairs étaient ceux qui qualifiaient la date butoir indicative de 2017 pour la création de la ZLEC de trop ambitieux et les appels à son report par les pays comme le Cameroun, le Gabon, le Kenya et la Tanzanie. Cependant, l'imposition unilatérale de la date butoir du 1^{er} octobre 2014 pour l'achèvement des APE intérimaire n'a pas suscité une telle réponse de la part des leaders africains.

Cette situation met en relief l'urgence stratégique qui sous-tend la caractérisation de l'APE par la Commissaire Acyl comme « une menace réelle au programme continental d'intégration régionale ». Sa mise en garde contre les accords internationaux sur le commerce et les engagements multilatéraux et bilatéraux, qui touchent à l'espace de politique et la flexibilité dont ont besoin les pays africains pour adopter des politiques idoines favorables au développement, est donc appropriée. Elle a ensuite lancé un appel à la mise en œuvre immédiate du BIAT et des mesures concrètes sur la ZLE dans le but de renforcer la cohérence face à la vulnérabilité et au blocage des priorités de l'Afrique au lieu d'être limité par le programme et les intérêts des agences étrangères.

Paradoxe

Le paradoxe est l'absence apparente des principaux acteurs qui mènent le jeu au niveau de l'agenda régional propre à l'Afrique alors que la Commission de l'UA, en tant que dépositaire visible des calendriers et réunions est abandonnée tout au milieu de l'arène peinant à attirer l'attention des acteurs distraits et entourée des tribunes de spectateurs vide décourageantes.

Cependant, la CAMoT 8 indique que cette image omet les détails importants. En premier lieu, la Commission de l'UA peut probablement se prévaloir d'un meilleur bilan et d'une bonne réputation en tant que bureaucratie.....

Plus précisément, il reste beaucoup de questions controversées et contestables dans ce qui est déjà connu à propos de la ZLEC, du BIAT et du Programme de Commerce et de Développement de l'Afrique, et pas moins le lourd héritage de la libéralisation du commerce et l'orthodoxie néolibérale, les attentes en matière d'aide et la dépendance du financement externe en général et les horizons fiscaux qui limitent l'élargissement et l'approfondissement.

C'est peut être ces considérations à court terme de flux de ressource et de revenu au détriment d'une croissance endogène durable et généralisée et d'un développement à long terme et des stratégies industrielles, qui ont poussé les ministres à percevoir la facilitation du commerce à l'OMC avant tout comme une question d'aide. Sur cette base, la déclaration de la CAMoT 8 sur l'OMC a décrié son programme de Facilitation du Commerce à cause du déséquilibre entre les obligations des pays africains

envers sa mise en œuvre coûteuses et le manque d'obligation des puissances mondiale de financer le coût de conformité de l'Afrique.

Cependant l'on peut soulever d'autres objections plus importantes comme l'a fait le Réseau d'Afrique sur le commerce (TN). L'ATN a récemment expliqué son rejet des pressions qu'exercent les pays développés pour conclure un accord sur la facilitation du commerce à l'OMC parce que l'intention de fixer des règles relatives aux procédures douanières et d'expédition est vraiment « un cadre qui permettrait aux sociétés multinationales de s'ingérer dans le pouvoir des gouvernements nationaux de réglementer les procédures douanières et de remettre la gestion des ports et des procédures d'importation connexes aux mains de quelques sociétés multinationales qui dominent dans ces derniers temps le mouvement des marchandises à travers les frontières internationales.

Coût

En dehors de ce que dénonce l'ATN, à savoir : « la Facilitation du Commerce à l'OMC peut poser aux options de génération des revenus disponibles aux gouvernements des pays en développement au titre du mouvement des marchandises tout en les obligeant à supporter des coûts liés à la mise en œuvre, aux ressources humaines et aux infrastructures qui vont peser sur les budgets nationaux » il y a les implications en matière de développement en général plutôt qu'en terme de fiscalité. L'ATN met l'accent sur la manière dont la Facilitation du Commerce va restreindre l'espace disponible aux gouvernements pour aligner le commerce international et les procédures douanières sur leurs politiques nationales de développement et renforcera les processus de libéralisation en cours qui mènent à l'érosion des droits du travail, la perte des emplois et des niveaux élevés de chômage et de pauvreté.

Cette approche plutôt complète de la prise en compte des implications de l'intégration dans la mondialisation néolibérale reflète une autre critique officielle africaine et l'ambivalence à propos des effets négatifs de l'intégration dans les circuits mondiaux qui renforcent la prédominance des sociétés multinationales, des économies avancées et d'autres intégrateurs sur le plan international.

L'ironie est que si l'acclamation la plus forte et la plus avide de la toute la conférence était en faveur du message ambigu de la Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie suivant lequel « l'Afrique doit prioriser et accélérer son propre programme de commerce et d'intégration régionale » face aux pressions conflictuelles provenant des revendications des acteurs et processus externes. Les programmes réels prioritaires en cours du leadership africain, que ce soit à Addis Abeba ou à Dakar, ne font pas preuve de clarté et de détermination.

Cependant, la question qui se pose à ce niveau ne porte pas sur les défis traditionnels qui confrontent l'UA et peut être d'autres institutions similaires mais plutôt son nouveau rôle émergent de vecteur des politiques hétérodoxes sur la transformation de l'Afrique en matière de développement en général, et dans les domaines spécifiques comme le commerce et l'investissement. Il semble que l'UA se transforme de plus en plus en un point de convergence continental stratégique pour les réseaux plus ou moins formels ou informels des états membres, des institutions et une gamme d'intérêts et d'acteurs qui peuvent émerger comme le pivot d'un leadership véritablement efficace pour franchir les seuils et les tournants.

Opposition

Par conséquent, concernant le paradigme du commerce et du développement, les membres tels que la Namibie, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, tout comme la Commission, ont mis un accent particulier sur la priorisation de l'agenda propre à l'Afrique par rapport à celui des autres non pas pour la simple raison de le faire ou en raison de leur genèse et des auteurs mais parce qu'il représente des voies et paradigmes alternatives de commerce et de développement. L'agenda d'intégration de l'Afrique porte sur la transformation industrielle du continent alors que l'intégration dans le monde en tant que producteur et exportateurs de matière première ne répond pas à ce besoin.

Comme l'Afrique du Sud l'a exprimé « il ne s'agit pas d'un accord commercial idéal mais d'un commerce avec des interventions de l'économie réelle intégrant les capacités réelles de production et des infrastructures de nos économies en appui à cette intégration. Ces propos cadrent bien avec l'appel de Mme Acyl à l'adoption d'une approche régionale qui se focalise moins sur l'élimination des barrières commerciales qui définit et domine l'agenda d'intégration régionale jusqu'à présent et de plus en plus sur le développement des capacités de production en tenant à l'écart de la production tournée vers l'extérieur qui expose nos économies au chocs externes, réduit sa part des avantages du commerce mondial et de l'économie mondiale.

Le Secrétaire Général de la CNUCED, M. Kituyi a également mis l'accent sur le potentiel de croissance et de développement des économies intégrées sur le plan régional en soulignant les niveaux élevés de liens régionaux dans l'activité économique des régions plus industrialisées comme l'Asie de l'Est, l'Amérique du Nord et l'Union Européenne et en citant la composition des produits manufacturés dans le commerce intra-africain comme preuve de son potentiel d'industrialisation et de création d'emploi. La nouvelle orientation de la CNUCED sur l'appui à l'intégration régionale en Afrique a été proposée comme un complément aux initiatives focalisées et redynamisées en cours d'élaboration sur le continent.

Ce dernier point à propos des programmes de travail et d'intervention autour de la transformation régionale évoque le processus de la vision minière qui était un autre point de référence important lors de la 8^e CAMoT. Si les ministres et les décideurs ont salué la VMA comme la preuve de l'émergence d'un « régionalisme de développement » en Afrique, d'autres qui sont hors de cette catégorie dont les sièges demeurent vides peuvent s'inspirer du processus de la VMA.

Défis

Parmi les moteurs du changement, en gestation depuis longtemps et se sont culminés par le défi historique que la VMA pose au régime hégémonique des sociétés multinationales, aux acteurs du marché mondial des produits de base et les IFI, figurent les luttes des communautés minières et des travailleurs ensemble avec les militants en faveur du développement, souvent victimes des répressions brutales par les Etats et les gouvernements qui chantent maintenant les louanges de la transformation de l'exploitation minière en Afrique au profit du développement. C'est le sens réel dans lequel la vulgarisation des luttes minières ont pu obtenir l'appui des acteurs politiques et des décideurs tout

comme cela s'est produit en Amérique Latine bien qu'à une échelle plus dramatique dans la dernière décennie.

Depuis l'avènement de l'ajustement structurel en Afrique, accompagné de la libéralisation tout azimut du commerce, le recul de l'industrialisation, du développement agricole des emplois, de l'épargne interne et de l'investissement a été aussi effréné que dévastateur. De même, la priorisation de l'austérité fiscale, des taux d'intérêt déflationniste, du remboursement des dettes, de la libéralisation du financement et des flux de capitaux, l'externalisation des avantages de la croissance tirée par l'exportation des produits de base a aggravé les contraintes et les distorsions du développement économique et humain. Les réformes du commerce et de l'investissement ont été les premiers instruments et mécanisme de la redistribution régressive qui s'est déroulée.

L'une des raisons pour lesquelles ce moment est crucial pour le programme de commerce et de développement de l'Afrique est que le but le caractère et les effets de la politique commerciale doivent désormais changer.

Les luttes contre l'accroissement du chômage, la précarité des conditions dans le secteur informel, la domination des sociétés multinationales, des donateurs et des agences internationales de développement, les luttes en faveur de la création des emplois, des salaires et des services décents, du bien-être digne de ce nom et du développement alternatif doivent trouver des moyens de résonner dans ce cadre.

*Gyekey Tanoh est Responsable de Programme en charge de l'économie politique, Third World Network Africa.

LA CEDEAO SUR LA VOIE GLISSANTE DES APE

Un communiqué récent du groupement ouest africain, la CEDEAO, indique qu'elle a emprunté la mauvaise voie quant à la signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne écrit *Sylvester Bagooro

Un Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est déroulé dans la capitale sénégalaise le 25 octobre 2013 tel que recommandé par le 43eme Sommet tenu à Abuja au début de l'année, les leaders se sont rencontrés pour consolider les efforts visant l'intégration des économies de l'Afrique de l'Ouest, qui est en fait en conformité avec l'intégration continentale menée par l'Union Africaine.

Le Sommet a adopté un tarif externe commun ainsi qu'une déclaration sur l'Accord de Partenariat Economique (APE), un pacte commercial entre la CEDEAO et l'Union Européenne qui se trouve dans l'impasse depuis 2007. Le communiqué va à l'encontre du désir des Chefs d'Etat de la région que la région devienne bien intégrée avec des économies performantes. Comme l'a souligné la Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie, Mme Haram Acy, lors de la réunion des ministres du commerce de l'Afrique qui s'est déroulée au même moment que la Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO, les négociations actuelles et le modèle des APE perturbent les efforts d'intégration régionale de l'Afrique.

Avant le Sommet les enjeux étaient de taille pour ce qui concerne les résultats car les projecteurs étaient sur les APE. De différents acteurs ont exprimé leurs préoccupations. Les organisations de la société civile (OSC) ont intervenu au niveau national et régional pour attirer l'attention des Chefs d'Etat et d'autres responsables gouvernementaux sur la nécessité de s'intégrer au lieu de signer des pactes commerciaux préjudiciables. A titre d'exemple, les OSC sous les auspices de la Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (POSCAO) ont lancé un appel aux Chefs d'Etat pour qu'ils avancent la question de l'intégration régionale et accordent une attention particulière aux menaces que pose l'APE, étant donné que le Ghana et la Côte d'Ivoire ont paraphé l'APE Intérimaire.

Le Vice Président du Ghana, Paa Kwesi Amisshah-Arthur, s'adressant aux médias, après le sommet a fait comprendre que le Ghana ne prendrait pas une décision isolée mais serait guidé par la position collective de la CEDEAO sur l'APE avec l'Union Européenne. Ces propos font suite aux menaces de la Commission Européenne de retirer les préférences commerciales dont bénéficient le Ghana et la Côte d'Ivoire dans le cadre des APE intérimaire d'ici le 1^{er} octobre 2014 à moins que des « mesures » soient prises pour signer l'APE dans le cas du Ghana et pour la mise en œuvre par la Côte d'Ivoire.

Gros risque

Par contre, la déclaration du sommet sur l'APE, telle que émise par la Commission de la CEDEAO mène toute la région sur une pente glissante, une voie qui expose la région à un risque plus grave. Le communiqué final indique que « l'Autorité prend note du nouvel scénario d'accès aux marchés de la région.... Sur la base de ces nouvelles propositions, le Sommet demande aux négociateurs en Chef de l'Afrique de l'Ouest de reprendre diligemment les discussions avec la partie européenne dans l'optique

de conclure, dans les meilleurs délais l'Accord régional. Le Sommet leur demande également de veiller au financement approprié du PAPED. Il leur demande de mettre au rang des priorités dans le cadre des négociations les services et la libre circulation des personnes lors des négociations ».

Cette déclaration résume la voie anti-développement ou contradictoire vers laquelle la Commission de la CEDEAO mène la région. Tout d'abord, les processus qui ont abouti à la nouvelle offre d'accès au marché à 75% sont contestables. Au début de l'année, dans sa tentative de conclure un accord, la Commission de la CEDEAO a convoqué une réunion d'experts au Ghana en février pour être précis, dans le but de convaincre les Etats membres d'accepter l'offre d'accès au marché de 75%. En raison des résultats défavorables de la réunion d'Accra, la Commission s'est dirigée vers Praia, Cap Vert pour la Réunion du Comité Ministériel de Suivi qui dans une certaine mesure n'a pas pu accepter la nouvelle offre d'accès aux marchés de 75%. La dernière réunion est celle du Conseil des Ministres (des affaires étrangères) qui ne sont sur le plan technique responsable du commerce mais ont curieusement accepté la nouvelle offre d'accès au marché qui aurait été désormais adopté par les Chef d'Etat.

Concernant la substance de la nouvelle offre d'accès au marché, c'est décevant. *Des études menées par la Banque Mondiale, qui est en faveur de la libéralisation, ont mis en garde la CEDEAO contre les conséquences désastreuses de l'ouverture de son marché au dessus de 60% dans un accord de libre échange. L'avenir économique de la région dépend du marché régional et de l'Afrique en général. Le chiffre de 60% a été confirmé par les propres analyses de l'Afrique de l'Ouest et était l'offre initiale prévue dans les négociations des APE. 70% était une amélioration compte tenu de l'intransigeance de l'UE dans les négociations et maintenant le chiffre de 75% fabriqué par la Commission de la CEDEAO et adopté par les Chefs d'Etat est tout simplement suicidaire car les producteurs locaux et la plupart des industries prometteuses dont le marché principal est la sous région de la CEDEAO risquent de cesser leurs activités en raison de l'afflux des importations.*

Les arguments suivant lesquels la libéralisation va promouvoir la croissance et réduire les effets sur les industries et les recettes locales sont de simples suppositions et prévisions rejetées par plusieurs institutions de renom, y compris la Commission Economique pour l'Afrique. Ces arguments ne prennent pas en compte les caractéristiques structurelles des industries et des secteurs économiques de l'Afrique de l'Ouest, ce qui doit être transformé ainsi que les opportunités et les obstacles à surmonter, notamment, les infrastructures, etc. Des arguments similaires ont été avancés au tout début des programmes d'ajustement structurel et l'expérience a été des décennies misérables de désindustrialisation accompagnées de l'aggravation du chômage dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

En second lieu, le communiqué a également indiqué que l'accord régional doit être conclu dans les meilleurs délais apparemment pour respecter la date butoir de 2014. La **ruée** de la Commission est inutile et mal placée. Même si l'APE est signé aujourd'hui dans le but de respecter la date limite d'octobre 2014, il serait impossible pour la CEDEAO de la respecter à cause des questions de procédure au sein des Etats membres de la CEDEAO. L'accord doit être traduit dans les 22 langues officielles des Etats membres de l'UE conformément à la loi. Et cela prendra environ six mois avant d'être soumis aux procédures juridiques avant la signature des Etats membres. Comment est-ce que la CEDEAO peut se

précipiter pour signer un accord dont les auteurs (la Commission Européenne) avancent avec prudence quand il s'agit du langage ? C'est difficile à comprendre.

Service

Un autre aspect très décevant dans le communiqué est la question des services qui semble avoir été furtivement introduite par la Commission pour « tordre le bras » des Chef d'Etat. Même au niveau des marchandises, les chances sont défavorables à l'Afrique de l'Ouest et la Commission recherche maintenant à inclure les négociations sur le commerce des services.

Les OSC et les organisations de renom, y compris la Commission de l'Union Africaine ont depuis longtemps mis en garde les gouvernements contre les intérêts réels de l'UE qui résident dans le domaine des services, de l'investissement, les marchés publics, la propriété intellectuelle, et de la politique de concurrence.

L'UE est devenue implacable dans la poursuite de son objectif de déréglementation des services, des investissements, des marchés publics ensemble avec ses disciplines restrictives de propriété intellectuelle ainsi de suite- tout ceci dans le but d'obtenir un accès libre à tous les secteurs des économies africaine pour les investisseurs européens alors que les gouvernements africains sont empêchés d'accorder des préférences aux investisseurs locaux et d'ailleurs au détriment de l'Europe.

Dernièrement, pour ce qui concerne le cout d'ajustement, le Sommet a lancé